

Réf. : ICC-ASP/4/S/18

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments à la Mission Permanente de ... auprès des Nations Unies et, au nom du Président de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à la résolution ICC-ASP/3/Res.6 concernant les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et des Procureurs adjoints adoptée par l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome le 10 septembre 2004. Conformément au paragraphe 11 de la résolution, le Secrétariat souhaite informer les États de l'état des candidatures aux postes de juge au 7 novembre 2005, s'agissant des conditions minimums énoncées dans la résolution:

		<i>Nombre de votes minimums requis</i>	<i>Nombre de candidatures minimums requis</i>	<i>Nombre effectif</i>
<i>Conditions concernant les listes</i>	Liste A	1	1	5
	Liste B	1	1	6
<i>Critères relatifs à la région</i>	Afrique	1	2	4
	Asie	1	2	2
	Europe orientale	2	4	3
	Amérique latine & Caraïbes	Critères remplis	s.o.	0
	Europe occidentale & autres États	Critères remplis	s.o.	2
<i>Critères relatifs au sexe du candidat</i>	Sexe masculin	Critères remplis	s.o.	6
	Sexe féminin	1	2	5

Comme indiqué ci-dessus, les critères minimums pour la présentation de candidats aux postes de juge n'ont pas tous été remplis. En application du paragraphe 11 de la résolution, la période de présentation de candidatures a été prolongée jusqu'au dimanche 20 novembre 2005. Pour s'assurer de la réception des candidatures en temps opportun, il est demandé aux États de les faire parvenir au Secrétariat de l'Assemblée par la poste ou, de préférence, par télécopie (31-70-515-8376), avant minuit (heure des Pays-Bas) le 20 novembre.

Des informations supplémentaires sur les candidatures dont il est question plus haut se trouvent sur le site Web de la Cour pénale internationale (<http://www.icc-cpi.int>).

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties saisit cette occasion pour renouveler à la Mission Permanente de ... auprès des Nations Unies l'assurance de sa très haute considération.

La Haye, le 7 novembre 2005